



# COMMUNIQUE DE PRESSE

UNSEN - CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

## Charte de déontologie concernant les examens

Après l'injonction "*d'agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable*" faite aux futurs enseignants, voici la "Charte de déontologie" pour les personnels faisant passer des examens ([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59817](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59817)).

Le gouvernement fait-il à ce point peu confiance aux personnels qu'il multiplie les injonctions et menaces ?

**Car au fond, que dit cette "Charte" ?**

Qu'il faut respecter les "*principes de neutralité, de probité, de confidentialité, ainsi que celui de l'égalité de traitement des candidats*", que "*les membres de jurys sont tenus au strict respect du principe d'impartialité à l'égard de tous les candidats*", ... sans parler qu'"*une attention toute particulière doit être portée à la qualité du sujet*"...

**Le gouvernement imagine-t'il que ses personnels élaborent sous la surveillance de l'inspection, des sujets bâclés, tout en s'arrangeant pour favoriser certains candidats ?**

**Au fond, donc, le gouvernement trouve nécessaire de rappeler une loi datant du 23 décembre 1901. Sans doute considère-t-il qu'au bout de 111 ans, les personnels n'ont pas encore compris ce qu'est "être fonctionnaire".**

Qu'importe, avec cette charte publiée 10 jours avant les élections présidentielles, le gouvernement se place dans la lignée d'un président-candidat, chantre de l'autorité à l'école et visiblement cette autorité (autoritarisme?) doit s'appliquer aussi aux personnels.

**Le gouvernement instrumentalise l'école dans le cadre des campagnes électorales en cours pour préparer le nouveau quinquennat du candidat-président dans la continuité de l'actuelle mandature.**

**Faut-il rappeler au gouvernement qu'un fonctionnaire ne doit pas juste obéir et se taire.** Le temps où Pétain mettait au pas les personnels est révolu. Ce n'est pas en les infantilisant que le ministre établira une autorité qu'il recherche pour nous mettre au pas.

**Par ailleurs, nous notons que les corps d'inspection ne sont pas cités alors qu'ils pilotent la rédaction des examens et sont responsables de la conformité aux programmes.**

**Rappelons enfin qu'une charte n'a aucune valeur réglementaire opposable... Autrement dit, les personnels peuvent, sans risque, refuser de la signer.**

**Au vu du bilan de ce gouvernement, nous sommes convaincus que la reconduction de cette majorité ouvrirait, à coup sûr, une nouvelle séquence de reculs sociaux et d'austérité pour nos collègues. Le changement de politique pour conquérir la justice sociale devient incontournable.**

Montreuil, le 17 avril 2012